



Rapport du médecin

novembre 2007 à octobre 2008

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chacune et chacun, ainsi que tous les élèves, de l'accueil chaleureux que j'ai reçu au sein de l'École spécialisée du Ceras.

J'ai une pensée particulière pour le secrétariat qui a patiemment répondu avec compétence à mes premières angoisses.

Je suis entrée en fonction en janvier 2008 au sein d'une école en mutation. En effet, au même moment, les enfants de cette institution passaient du statut d'assurés, dépendants de l'AI et du DSAS, à celui d'élèves d'une école rattachée au DECS.

Le rôle du médecin du Ceras, dans la démarche d'admission des nouveaux élèves, s'en est trouvé fortement modifié. Sous le modèle AI, il était le premier consulté, garant des critères médicaux permettant l'octroi des prestations pour entrer en école spécialisée. Dans la nouvelle procédure mise en place par l'office de l'enseignement spécialisé du canton de Neuchâtel (OES), après que l'enfant soit passé par toutes les étapes d'admission, le médecin confirme ou non, par un simple préavis, l'adéquation entre les besoins de l'enfant et la décision de l'entrée en école spécialisée.

Avant, après, où est le changement ? Pourtant, à mon sens, cela est révélateur et place au cœur du débat le rôle du secteur thérapeutique au sein de l'école spécialisée.

Cette question m'a accompagnée au cours de cette année écoulée ; c'est à travers elle que j'ai abordé mes nouvelles obligations. Aussi, je me permets les réflexions personnelles suivantes : Au sein de cet établissement, j'ai retenu la volonté de chacun, et ce quelle que soit sa formation, de garder et d'améliorer ses acquis afin d'être au plus juste auprès de l'enfant, de le servir et de défendre au mieux ses intérêts. L'ensemble des connaissances accumulées et mises en lien est énorme et il serait extrêmement dommageable de ne pas reconnaître les compétences des uns et des autres, qu'ils appartiennent au secteur thérapeutique, éducatif ou pédagogique.

J'ai emprunté à la Dresse Michèle Mazeau la phrase suivante : "Qui s'intéresse à l'enfant ne peut évacuer l'école dont son avenir dépend et qui, en dernier ressort, sera le juge de l'efficacité et de la fonctionnalité de nos diagnostics et de nos thérapeutiques".

Que l'école soit au centre de l'avenir socioprofessionnel de l'enfant, c'est un fait. Mais, je crois fermement que pour avancer celui-ci doit non seulement reconnaître ses difficultés mais comprendre leur essence. Pour ce faire, il a besoin d'un diagnostic qui lui permette d'apprivoiser la différence. En outre, l'approche thérapeutique non seulement amène ses compétences propres mais propose aussi un autre regard, nécessaire à la perception globale de l'enfant en difficulté et à certaines attentes du jeune et de sa famille. De plus, le secteur thérapeutique est le relais indispensable à la transmission entre les centres de recherche scientifique et le secteur pédagogique. En effet, le développement des neurosciences et de la génétique est très actif, influençant constamment la compréhension des troubles des apprentissages et, dès lors, leur prise en charge.

Je souhaite ardemment que, dans la dynamique actuelle d'intégration, cette approche soit à sa juste place. Et c'est dans cette voie que je souhaite m'engager.

Concernant les informations plus pratiques :

- La Dresse Danielle Gubser-Mercati continue d'assurer le suivi neurologique, à son cabinet, des élèves le nécessitant.
- Les consultations neuro-orthopédiques se poursuivent à raison de quatre fois l'an et je remercie le Dr G. De Coulon, du HUG (Genève) et la Dresse D. Gubser-Mercati de leur engagement auprès des enfants.
- En ergothérapie, je rappelle le lien avec l'école ordinaire au travers du projet "TAC" (Troubles d'acquisition de la coordination) débuté en 2006. Il s'agit, dans les classes des écoles enfantines et primaires (-2/+1) de la Chaux-de-Fonds, de conseils à l'adresse des enseignant(e)s et d'ateliers par petits groupes à l'intention d'enfants souffrant de difficultés dans les habiletés motrices. L'apport d'une ergothérapeute auprès de ces classes est vécu comme très positif par le corps enseignant et, après deux ans, le projet est soutenu par les autorités communales à raison de 6 heures hebdomadaires (2 heures par secteur pour chacun des trois secteurs scolaires de la ville). Le souhait serait de pouvoir mener ce travail, à terme, sur le plan cantonal.

La séparation entre l'École spécialisée du Ceras et l'Unité de formation professionnelle du Ceras a également obligé à repenser les objectifs ergothérapeutiques dans le cadre de "l'entraînement au travail", soit l'acquisition d'une certaine habileté et d'une certaine vitesse par la répétition de tâches en lien avec le milieu socioprofessionnel ; une réflexion est en cours.

- En physiothérapie, de nombreuses questions se posent quant à l'évolution des consultations. En effet, suite à la diminution de la population souffrant d'infirmité motrice cérébrale (1 enfant sur 22 nouveaux élèves cette année), ce secteur a vu son activité diminuer. C'est un beau défi à relever pour ces thérapeutes que de démontrer leurs compétences et leur apport au sein de la nouvelle population du Ceras tout en gardant leur spécificité.
- La population d'enfants souffrant de troubles du langage allant en augmentant, l'orthophonie prend de l'importance. Les interactions entre ce secteur et la pédagogie sont intenses, ce qui a permis de proposer à certains élèves le programme informatique "Médialexie" avec succès. Ce programme est destiné à des enfants souffrant de troubles importants du langage oral et/ou écrit. Cette expérience va se poursuivre et se développer.

Je remercie les thérapeutes qui, pour diverses raisons, ont changé d'orientation professionnelle en cours d'année mais avec lesquelles j'ai été heureuse de partager mes premiers mois dans cette école et je me réjouis de travailler avec les nouvelles venues.

Je tiens à terminer ce message en affirmant que c'est pour moi un grand honneur de succéder à la Dresse D. Gubser-Mercati et je la remercie de l'amitié avec laquelle elle a répondu à mes sollicitations, questions, ... afin d'assurer le meilleur suivi médical des enfants.

Mes remerciements vont également au Conseil de fondation qui m'a fait confiance en acceptant ma candidature.

La Chaux-de-Fonds, novembre 2008

Sylvie Cottier-Lehmann